

Zehnte Sitzung – Dixième séance

Montag, 16. Juni 1986, Nachmittag
Lundi 16 juin 1986, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Bundi

Wahlprüfung und Vereidigung

Vérification des pouvoirs et prestation de serment

Nauer, Berichterstatter des Büros: Zu Beginn der dritten Sessionswoche haben wir erneut von einer Wahlprüfung Kenntnis zu nehmen. Im schriftlichen Verfahren hat das Büro die Wahl von Frau Camenzind geprüft. Frau Camenzind ersetzt unseren Kollegen Hans Frei, der am Pfingstmontag überraschend gestorben ist. Auf der Liste der CVP des Kantons Thurgau ist Frau Camenzind erste Ersatzkandidatin. Der Regierungsrat des Kantons Thurgau hat Frau Camenzind als gewählt erklärt. Der entsprechende Beschluss ist im Kantonalen Amtsblatt publiziert worden. Das Büro stellt fest, dass keine Unvereinbarkeit mit diesem Nationalratsmandat besteht. Es beantragt daher, die Wahl von Frau Camenzind zu validieren.

Präsident: Das Büro beantragt, die Wahl von Nationalrätin Margret Camenzind zu validieren. Ein anderer Antrag wird nicht gestellt. Die Wahl wird somit für gültig erklärt.

*Frau Camenzind leistet den Eid
Madame Camenzind prête serment*

Präsident: Frau Nationalrätin, der Rat nimmt Kenntnis von Ihrem Eid. In seinem Namen heisse ich Sie willkommen und entbiete Ihnen meine besten Wünsche.

Fragestunde – Heure des questions

Question 31: de Chastonay. KSZE-Konferenz in Bern. Veto der USA Véto américain à la Conférence CSCE de Berne. Réaction du Conseil fédéral

Les raisons du veto américain à l'accord final de la Conférence CSCE de Berne sont parfaitement fondées. Dès lors, pour quels motifs le Conseil fédéral a-t-il déploré l'attitude des USA?

M. Aubert, conseiller fédéral: Premièrement, nous avons regretté l'attitude américaine, parce que le projet de document à l'élaboration duquel les Suisses ont beaucoup travaillé comprenait plusieurs éléments nouveaux, non inclus dans les textes existants et qui auraient accru les engagements des Etats de l'Est. Je n'en citerai que deux parmi les plus significatifs: l'obligation de publier et de rendre accessibles toutes les lois et règles administratives régissant les voyages; la simplification de certaines procédures administratives relatives aux demandes de contacts familiaux.

C'était un progrès, mais, certes, le document, comme tout compromis d'ailleurs, était loin d'être parfait et nous aurions souhaité y ajouter des engagements supplémentaires. Mais les progrès, même modestes, qui s'y trouvaient compensaient ces insuffisances.

Dans ce domaine, nous ne pouvons pas pratiquer la politique du «tout ou du rien». Nous avons obtenu, dans le passé, grâce à l'accord final d'Helsinki et au document de Madrid, la solution de centaines de cas humanitaires et, à l'occasion de la réunion de Berne, dernièrement encore, des dizaines d'autres cas ont pu être réglés. Ce qui est vrai pour la Suisse l'est également pour d'autres pays.

Je rappelle que lorsque, en tant que président, j'ai ouvert le premier jour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sur les contacts entre les personnes qui s'est tenue à Berne, j'avais clairement précisé que nous préférons n'avoir aucun document final plutôt qu'un mauvais document. Or, le document préparé comportait des améliorations; il aurait permis d'élargir notre base d'intervention sur le plan diplomatique et il aurait ainsi couvert certains cas qui ne le sont pas encore, sur la base des documents actuels.

Ce que nous regrettons aussi, c'est que la délégation américaine ait agi jusqu'au dernier moment comme si elle désirait avoir un document et comme si elle partageait les vues que je viens d'exposer. Dans un premier temps d'ailleurs, elle avait donné son accord à ce document, alors qu'au dernier moment elle a voté négativement. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur de Chastonay, le consensus est nécessaire à l'adoption d'un document final; ce consensus n'a pas pu être obtenu pour les raisons susmentionnées.

Frage 32:

**Spälti. Verhaftung eines Pfarrers in der Tschechoslowakei
Arrestation d'un pasteur de l'Eglise des frères moraves
Am 20. Mai 1986 ist Jan Duss, Pfarrer der evangelischen
Kirche der böhmischen Brüder verhaftet worden, weil er
sich Personen annahm, die sich für vom Regime Verfolgte
einsetzten und damit in Schwierigkeiten geraten waren.
Es ist der gleiche Pfarrer, der bereits 1964 für 12 Jahre
amtsenthoben wurde, weil er für das Recht der Insassen
eines Altersheims eingetreten war, Gottesdienste im Heim
abzuhalten. 1970/71 war er schon bedingt zu zwei Jahren
Haft verurteilt worden.**

Ist der Bundesrat bereit, seine diplomatischen Möglichkeiten auszuschöpfen, um das Los von Pfarrer Duss zu erleichtern?

M. Aubert, conseiller fédéral: L'arrestation du pasteur Jan Duss nous est évidemment connue, et nous sommes intervenus auprès des autorités tchécoslovaques en faveur de ce pasteur. Nous continuons à suivre ce cas avec la même attention que nous portons au sort d'autres personnes arrêtées en raison de leurs convictions politiques ou religieuses. Je peux rassurer M. Spälti en lui disant que nous n'oublions pas ce cas.

Frage 33:

**Braunschweig. Geschäft 85.019. Verschiebung
Objet 85.019. Renvoi**

Ganz nebenbei erfuhren wir durch das Generalsekretariat, dass das Geschäft 85.019 «Abkommen mit Aegypten über die friedliche Nutzung der Kernenergie» verschoben werde, «da Aegypten seine diesbezügliche Politik geändert hat». Kann der Bundesrat Auskunft über diese Aenderung der Politik und ihre Auswirkungen geben?

Ist auch mit Auswirkungen auf andere bilaterale (oder multilaterale Beziehungen) zu rechnen?

Frage 34:

**Maeder-Appenzell. Friedliche Nutzung der Kernenergie.
Abkommen mit Aegypten
Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Accord avec
l'Egypte**

Wahlprüfung und Vereidigung

Vérification des pouvoirs et prestation de serment

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	10
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.06.1986 - 14:30
Date	
Data	
Seite	771-771
Page	
Pagina	
Ref. No	20 014 393

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.